











Charte Environnement SBM

Déterminée à s'inscrire résolument dans la politique engagée par la Principauté de Monaco, sous l'impulsion de S.A.S le Prince Albert II, la Société des Bains de Mer se fixe désormais pour objectif d'être guidée dans le développement du Groupe par une volonté permanente de respect et de préservation des ressources naturelles. Elle entend ainsi, dans le cadre de ses activités et à son échelle importante pour Monaco, apporter sa contribution à la protection de l'environnement en Principauté et, au-delà, à l'avenir de la planète.

Convaincue qu'en ce début de XXI^e siècle, la confiance placée dans une entreprise ne saurait être liée à sa seule rentabilité économique, mais qu'elle prend également en compte son engagement en faveur d'objectifs d'intérêt général favorisant le développement durable, la Société a ainsi établi un plan d'action visant à satisfaire aux objectifs internationaux en matière d'environnement et à encourager les pratiques vertueuses tant chez ses partenaires économiques que chez ses propres personnels.

Ce plan, dont la mise en œuvre fera l'objet d'un suivi permanent et d'une évaluation annuelle, comporte, à ce stade initial, 23 actions, présentées ci-joint, de nature à assurer l'objectif poursuivi de respect et d'amélioration de l'environnement ; ces actions s'inscrivent dans les domaines suivants :

-  **sensibiliser les personnels au respect de l'environnement et aux exigences dont il s'assortit.**
-  **mettre en place un plan de réduction des consommations d'énergie**
-  **assurer la maîtrise des consommations d'eau**
-  **organiser la collecte, le recyclage et le traitement des déchets**
-  **favoriser l'utilisation d'énergies nouvelles plus respectueuses de l'environnement, notamment par la non production de gaz à effet de serre**
-  **favoriser l'emploi de produits biologiques et de produits naturels pour l'entretien des espaces verts**
-  **favoriser l'utilisation de papiers recyclés et de produits éco-labellisés**
-  **favoriser le recours aux filières du Commerce Equitable, notamment pour les achats textiles et alimentaires**
-  **adresser une charte à l'ensemble des fournisseurs présentant les attentes du Groupe en matière environnementale et éthique.**
-  **sensibiliser les clients à la politique de protection de l'environnement que le Groupe met en œuvre et l'amener à l'intégrer dans ses propres comportements.**

.../

Etablie pour une période de cinq ans, la Charte Environnement S.B.M. vise à engager une démarche progressive de nature à conduire à de nouveaux chantiers fondés sur l'expérience acquise et les perspectives qu'elle ne manquera pas d'ouvrir pour un renforcement de la protection de l'environnement. D'ores et déjà, comme l'indique la liste jointe, la mise en œuvre de la plupart des actions se trouve assurée, ce qui ne manquera pas d'engendrer des développements nouveaux à des échéances plus rapprochées que les cinq années fixées par la présente Charte.

D'une manière générale, cette action a pour ambition de dépasser les frontières de son domaine technique propre pour stimuler, par ses effets sur l'état d'esprit et le comportement de l'ensemble des personnels concernés, la mise en place d'une politique plus globale de Développement durable, justifiant d'être prise en compte dans l'approche des problématiques économiques et sociales au sein de la Société des Bains de Mer.

Liste des 23 actions de la Charte Environnementale de la SBM.

INFORMATION ET SENSIBILISATION

- * 1 Sensibiliser les collaborateurs à l'environnement.

ENERGIE

- 2 Mettre en place un plan de maîtrise des consommations d'énergies.
- * 3 Conforter notre politique de production d'énergies respectueuse de l'environnement.

EAU

- * 4 Mettre en place un plan de maîtrise des consommations d'eau.

EAUX USEES

- * 5 Collecter les huiles de cuisson.
- * 6 Collecter les graisses alimentaires.
- * 7 Recycler les eaux grises.

DECHETS

- * 8 Recycler les papiers de bureau.
- * 9 Recycler les verres.
- * 10 Collecter et recycler les piles des clients et des services internes.
- 11 Recycler les équipements électriques et électroniques.
- * 12 Recycler les cartouches d'encre.
- 13 Traiter les tubes /ampoules fluo-compacts.
- 14 Collecter les produits toxiques.

COUCHE D'OZONE

- 15 Faire un bilan Carbone afin d'identifier les axes de progression.
- * 16 Supprimer les installations contenant des Chlorofluorocarbones (CFCs).
- * 17 Favoriser les véhicules propres recourant aux énergies nouvelles.

BIODIVERSITE

- * 18 Réduire l'utilisation d'insecticides, herbicides et fongicides pour l'entretien des espaces verts.

ACHATS VERTS

- * 19 Recourir aux papiers recyclés écologiques.
- * 20 Favoriser les produits « éco-labellisés ».
- * 21 Recourir aux filières Commerce Equitable pour les achats textiles et alimentaires.

TESTS HQE

- *22 Effectuer des tests de nouveaux matériaux et concepts lors des chantiers de construction et rénovation.

FOURNISSEURS

- 23 Mettre en place une charte éthique à destination des fournisseurs.

* : Action déjà engagée ou sur le point de l'être / à date Mai 07